

PROJET CAPISCE

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPECIFIQUES DES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE POUR REN-FORCER LEUR PROTECTION ET LEUR ACCÈS À L'INFORMATION AU COURS DES ENQUÊTES ET PROCÉDURES PÉNALES.

Localisation: Belgique, France, Italie et Pays-Bas

Durée : Octobre 2019 - Septembre 2021 (2 ans)

Budget : 604 592 € (UE : 483 673 €)

CONTEXTE



Les quatre pays cibles du projet (Belgique, France, Italie et Pays-Bas) accueillent sur leur territoire des enfants victimes de traite. De par son illégalité et les mécanismes qui l'entourent, ce crime est difficilement identifiable, et il existe donc peu de données qui traduiraient toute l'étendue du phénomène. Les victimes de traite sont souvent de nationalité étrangère, de sorte que la barrière de la langue représente un obstacle conséquent à la prise en compte de leur témoignage et à l'écoute de leur histoire. De plus, il est rare que les victimes portent plainte de peur de représailles, de partager des informations personnelles ou d'être en contact avec leurs agresseurs. Pourtant, les victimes de traite ont, de par leur situation, des droits spécifiques.

Ce n'est qu'en garantissant effectivement ces droits que leur protection et l'accès à l'information dont elles ont besoin seront possibles. Il est essentiel que les voix des victimes soient entendues et comprises car c'est souvent sur la base de leurs témoignages que les procédures judiciaires sont ouvertes et progressent. La victime doit donc être en mesure, tout au long de la procédure, de compléter ses déclarations et d'être informée de l'évolution de l'affaire afin de faire valoir ses droits. Si les victimes de la traite des êtres humains ne sont pas toutes de nationalité étrangère, les données disponibles dans les pays cibles du projet montrent que beaucoup d'entre elles ne parlent pas la langue du pays dans lequel elles sont exploitées. Pour ces dernières, l'assistance d'un interprète est essentielle à la mise en place de mesures de protection. Il en découle ainsi le besoin de former les interprètes professionnels aux spécificités de la traite des être humains, et notamment

OBJECTIF DU PROJET

L'objectif général du projet est de renforcer l'application du droit pénal européen sur les aspects relatifs aux droits des enfants victimes de traite.



RESULTATS ATTENDUS

Résultat 1

Renforcer le statut, l'expertise et la mission des interprètes en matière de protection des enfants victimes de traite.

Résultat 2

Renforcer la protection des victimes de traite, plus particulièrement des enfants, lors des enquêtes et procédures pénales.

ACTIVITES CLES



Création d'un module de formation pour les interprètes en Europe afin de mieux comprendre le contexte de la traite, en particulier des mineurs, et leur rôle dans la protection des victimes

Organisation de sessions de formation pour les interprètes



Elaboration d'un guide de terminologie à destination des professionnels travaillant au contact de victimes de traite des réseaux criminels nigérians

Sensibilisation des professionnels sur le rôle, les besoins et les garanties des interprètes pour protéger les victimes de la traite, notamment les mineurs



Elaboration d'une recherche nationale dans les pays cibles et d'une recherche comparative sur la protection des victimes de la traite, notamment des mineurs, lors des enquêtes et procédures pénales

Organisation d'un atelier européen pour partager les résultats de la recherche comparative et échanger sur les bonnes pratiques



Diffusion aux niveaux national et européen de la recherche comparative afin d'améliorer les systèmes de protection

PARTENAIRES FINANCEURS

ECPAT Belgique, ECPAT Italie, DCI-**ECPAT Pays-Bas et EULITA**

Ce projet est cofinancé par la Commission Européenne

